

Thème : liaison école - collège**Exposé du cas**

Dans le collège où vous avez été affecté, l’un des axes du programme d’actions du conseil école-collège concerne l’autonomie des élèves dans les apprentissages. Le principal vous demande de participer aux travaux d’une commission, composée de professeurs du collège, du CPE et de professeurs des écoles, chargée d’élaborer des pistes pour renforcer l’autonomie dans les apprentissages.

Question

Quelle peut être votre contribution à cette réflexion ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 : scolarité du socle commun - continuité pédagogique (extraits)

2 - Favoriser le travail en commun des enseignants

2.1 Une meilleure connaissance des attendus, des contenus et des programmes respectifs

Il est indispensable que les professeurs qui enseignent en classe de sixième soient informés de la pédagogie de l’école primaire et des programmes du CM2. De même, les professeurs des écoles doivent connaître les méthodes de travail utilisées généralement dans les collèges, les programmes du cycle d’adaptation ainsi que les connaissances et compétences nécessaires à leur mise en oeuvre. De tels échanges sont utiles pour que les représentations des uns et des autres fassent place à une connaissance de la réalité des objectifs et des exigences de chaque niveau.[...]

2.2 Mise en place de projets interdegrés pour partager les cultures pédagogiques

Les cultures pédagogiques se partagent en se rencontrant. Les équipes de direction des collèges, les IEN et les IA-IPR veilleront à piloter les échanges et la concertation auxquels ils apportent leur expertise.

Pour renforcer la cohérence nécessaire entre l’école et le collège, il convient d’inciter à travailler en commun [...], élaborer des objectifs ou des méthodes communes pour l’apprentissage et l’évaluation, effectuer un suivi des élèves en difficulté, participer à des stages conjoints premier et second degré, à des rencontres au moment de la prérentrée. L’élaboration et la réalisation de projets communs (travail de liaison en expression écrite ou orale, défis, expositions, sorties) sont à encourager, ainsi que les activités qui, tout au long de l’année, prennent appui sur les ressources pédagogiques du collège (salles de sciences, CDI, gymnases, etc.).

Document 2 : assises de l’éducation prioritaire 2013, Institut français de l’éducation (extrait)

Thème : développer des pratiques pédagogiques renforçant l’autonomie des élèves

[...] Poser la question du renforcement de l’autonomie des élèves, notamment dans le travail scolaire, suppose donc (entre autres) d’accepter de mettre collectivement sur la table cette question des devoirs à la maison non pas pour rentrer dans la polémique pour ou contre les devoirs, mais pour problématiser la nécessaire articulation temps d’apprentissage collectif/temps d’apprentissage individuel, pour réfléchir aux modalités d’un apprentissage progressif du travail personnel en lien avec l’explicitation méthodologique propre à chaque discipline scolaire. Cela demande de repenser la boucle enseignement/apprentissage en termes d’étayage (j’apporte des aides à l’élève pour lui faciliter l’accès à une nouvelle notion) puis de désétayage progressif (je retire progressivement ces aides pour que l’élève réalise de manière de plus en plus autonome les tâches mettant en situation cette notion). Elle demande aux enseignants une forte expertise sur la nature des difficultés “ordinaires” rencontrées par les élèves dans leur appropriation progressive des savoirs scolaires.